

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| CAHORS ville..... | » | » | 8 fr. |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr. | 5 fr. | 9 fr. |
| Autres départements..... | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

| | |
|--------------------------|----------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent. |
| RÉCLAMES..... | 50 — |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Le Budget de 1914. — La catastrophe de Melun.

Pendant longtemps la formule du parti radical, on pourrait même dire du parti républicain tout entier, a été : « Pas d'emprunts, pas d'impôts nouveaux. » La nécessité des armements vient de démontrer combien cette promesse était vaine. L'emprunt, on va le consentir en vue de la réfection du matériel. Mais l'impôt ? Va-t-on une fois encore tirer sur nos vieux impôts tendus d'jà jusqu'à se rompre, et parfois si blessants dans leurs effets ? C'est ce que propose le ministre des finances. C'est aussi contre quoi regimbent les partis de gauche.

Le ministre des finances, fidèle à des principes périmés, accumule les uns sur les autres des rognures de taxes et des déchets de perception. On frappe ce qui est déjà frappé, on pressure encore ce qui est pressuré déjà, jusqu'à en tirer la langue dans un mouvement d'agonie. Puis, brochant sur le tout, on apporte une perception supplémentaire et générale d'un dixième, ce qui est en même temps qu'un aveu d'impuissance, une suprême injustice. Car, multiplier aveuglément des impôts injustes, cela n'est autre chose que de l'essence d'injustice.

Ce qu'il faut changer, c'est la formule. La source où nous nous alimentons depuis si longtemps est aujourd'hui épuisée, et à la tant gratter on finira par amener la chair et le sang de la nation. Il y a un projet qui rectifie toutes ces erreurs, il existe, il dort au Sénat. Que les républicains qui veulent rester fidèles à cette dernière partie de leur engagement : « Pas d'impôts nouveaux », unissent leurs efforts. Obéissant à leur volonté, le gouvernement saura bien réveiller cet impôt sur le revenu, que la démocratie attend avec tant d'impatience.

La Chambre vient de s'honorer en votant sans discussion, et d'un geste unanime, les crédits les plus urgents pour les récentes victimes de la catastrophe de Melun.

De même on ne saurait trop applaudir aux justes éloges décernés aux postiers tombés en accomplissant leur devoir. Il y a dans notre vie sociale tant de sujets de tristesse, qu'il est bon d'être reconforté de temps à autre par l'héroïsme modeste de tous ces braves gens qui nous démontrent que partout on peut succomber sur le champ d'honneur.

D'aucuns veulent faire de la gloire le privilège de certaines fonctions. Quelle erreur ! Sans discuter la valeur de ces tragédies guerrières où l'homme disparaît dans un décor de sublime horreur, on peut leur offrir le spectacle infernal offert par la catastrophe qui nous émeut tous.

Il n'y a là ni poudre qui grise, ni musique qui entraîne, ni ce bruit du canon qui fait comme sortir l'individu de lui-même. Il n'y a que du sang, des râles de l'agonie et de la mort. C'est dans cette vision dantesque, si pleine d'épouvante, que des postiers, dont on ignore les noms, eurent pour première pensée de reprendre leur besogne. « Le devoir, d'abord », dirent-ils. Saluons-les tous très bas.

Dans ces minutes, tout le monde est d'accord. Puis, le temps fait son œuvre et l'on oublie bien vite. Des incidents dressent alors les uns contre les autres, tous ceux que le malheur avait réunis dans une commune pensée. On a tort, il ne faudrait jamais oublier.

A cette démocratie si courageuse, si vaillante, toujours disposée à faire don d'elle-même avec une étonnante simplicité, il faudrait tâcher de donner autre chose que des fleurs déposées sur des tom-

bes. Trop de fleurs ! Trop de fleurs ! Il serait juste d'accorder un peu de bien-être à cette graine de héros, dont la source n'est jamais tarie.

A L'ÉTRANGER

En Espagne

M. Dato a formé le nouveau ministère espagnol. Les libéraux abandonnent le pouvoir aux conservateurs.

Les libéraux, depuis quatre ans qu'ils gouvernaient le royaume, avaient imposé aux plus récalcitrants les effets de leur prudente et sage gestion, réformatrice et patriotique. Arrivés aux affaires, au lendemain de l'exécution de Ferrer, ils avaient désarmé toutes les suspensions qui pouvaient contrarier leur œuvre.

Voici cependant le Comte de Romanones, le brillant successeur de l'infortuné Canalejas, écarté du pouvoir dans des conditions telles, qu'en dépit de ses opinions généreuses, Alphonse XIII a dû faire appel au concours du parti adverse et le bouleversement est dû aux libéraux eux-mêmes dont les fâcheuses divisions intestines ont favorisé le retour des conservateurs. Le parti libéral est divisé en deux fractions ennemies qui ne veulent point gouverner ensemble et qui sont chacune numériquement trop faibles pour se passer, l'une du concours de l'autre. Momentanément réduit à l'impuissance, ce parti est donc obligé d'abandonner la tâche. Certes, on nous dit bien que le nouveau président M. Dato, serait le plus conservateur des libéraux s'il n'était le plus libéral des conservateurs. N'empêche que nous assistons à une modification complète du programme et que nous voyons la politique espagnole passer de gauche à droite. C'est plus qu'un événement ; c'est une éloquent leçon pour ceux qui ne comprendraient point tout ce que peuvent entraîner rivalités et jalousies entre soi.

LE FURETEUR.

LA POLITIQUE SOCIALISTE

Sous ce titre, mon ami Albert Thomas vient de publier une très intéressante brochure qui mérite de retenir l'attention des républicains, partisans d'une politique d'union et de concentration de toutes les forces de gauche. Les affirmations blocardes que nous apporte cette brochure sont d'autant plus importantes que Thomas est un des membres les plus éminents et les plus écoutés du groupe socialiste unifié. Arrivé à la Chambre aux dernières élections, il s'y est rapidement imposé, non seulement par son talent et sa valeur, mais aussi, ce qui est infiniment mieux encore, par sa probité politique, ses profondes convictions, sa grande sincérité.

De cette brochure où Thomas expose longuement la politique de son parti et ses vues d'avenir, nous ne voulons retenir que ses affirmations très nettes en faveur de la reconstitution du Bloc de gauche. Il en proclame la nécessité : « Il paraît véritablement démontré, dit-il, qu'aux heures où la réaction menace, le progrès républicain ne peut reprendre en France que par l'union des groupes de gauche. » Et, ce que veut Thomas, ce n'est pas un accord passager pour le vote d'une réforme, mais une collaboration étroite et continue pour l'élaboration d'un programme d'ensemble pour la réalisation duquel le parti socialiste serait appelé à soutenir et à défendre « le gouvernement qui l'a proposé et en assume la charge. »

Et c'est bien la vieille et bonne politique du Bloc que nous avons pratiquée jadis avec son organe essentiel, la délégation des Gauches, que Thomas préconise. Parlant de cette politique, il dit, en effet : « Fatalement elle comporte

une entente régulière entre les socialistes et les autres groupes qui composent le bloc. Elle exige une collaboration comme celle qui existait après 1902, par le système de la délégation des gauches. Elle impose aux partis qui l'adoptent le partage des responsabilités. »

C'est d'ailleurs d'une façon complète que Thomas envisage ce partage des responsabilités : « Si ces circonstances se présentent, si un bloc doit et peut se reconstituer, il m'apparaît a priori préférable que notre Parti, s'il accepte sa part de responsabilité, accepte aussi sa part entière de droits et de pouvoirs ». Et il a le courage, dans ce parti où cette question soulevait tant d'anathèmes, de préciser franchement la participation ministérielle : « Il ne faut pas, affirme-t-il que le Parti socialiste hésite devant cette conséquence dernière de la politique d'union. Il faut qu'il accepte l'idée de la participation. Il est illogique de demeurer en route. »

Si nous en croyons Thomas, ces idées excellentes, cette politique sage et efficace, cette évolution rationnelle d'un grand parti vers le pouvoir, ne soulèvent plus au sein de l'unité les indignations que nous avons autrefois connues : « On a parfois l'impression — dit-il — qu'il faudrait peu de chose pour que le socialisme d'opposition accepte ou tolère aujourd'hui de devenir socialisme de gouvernement — soit qu'il participe lui-même au gouvernement, soit qu'il se contente de le soutenir. L'avouerai-je ? Blocard impatient, bien plus, partisan, dans certaines conditions, de la participation d'un socialiste à un ministère, j'ai été parfois étonné, dans mes conversations ou dans mes lectures, de voir avec quelle facilité certains de nos amis, naguère plus intransigeants que moi-même, admettaient presque sans réserves, sans conditions, sur la foi de l'expérience passée, cette idée d'un bloc de gauche nouveau. »

Ces conditions, qu'il juge nécessaires, Thomas les formule avec précision, et, sous réserve d'imperceptibles nuances, elles concordent parfaitement avec le programme du parti radical que vient d'élaborer le Congrès de Pau. Elles se résument en trois mots : réforme fiscale, défense laïque, réorganisation militaire. La belle et bonne brochure de Thomas constitue donc une œuvre excellente de rapprochement et d'union. Elle contribuera pour une large part à combler le précipice qui, depuis des années, séparait les socialistes des radicaux et qui, hier encore, semblait infranchissable.

J.-L. BRETON
Député du Cher.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 novembre 1913

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

En ouvrant la séance, M. Deschanel prend la parole au sujet de la catastrophe de Melun.

Je serai certainement l'interprète, dit-il, de toute la Chambre en exprimant l'émotion douloureuse que nous avons ressentie à l'annonce de la catastrophe de Melun, nos vœux pour les blessés, notre reconnaissance pour le courage des sauveteurs, notre profonde sympathie pour les familles des victimes.

M. Massé, ministre du commerce et des postes, s'associe aux paroles que M. le président de la Chambre vient de prononcer.

Au nom du gouvernement, il rend hommage aux agents de l'administration des postes qui ont trouvé une mort épouvantable en accomplissant leur devoir.

M. Massé dépose un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 25.000 fr. pour les obsèques des fonctionnaires victimes de la catastrophe.

Le crédit est voté.
M. Hesse pose une question sur les mesures à prendre en vue de la des-

truction des rats, campagnols et autres rongeurs nuisibles à l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture répond qu'il va demander un crédit pour accorder des subventions aux communes qui auront pris des mesures de défense.

La Chambre discute le projet de loi relatif à la R. P.

M. Thomson, au nom du groupe anti-proportionnaliste, donne lecture d'une déclaration où il constate que la commission s'est contentée de reprendre le texte primitivement voté par la Chambre et que ce texte est incohérent, obscur et dangereux.

M. Groussier proteste et demande le vote du projet.

M. Augagneur soutient un contre-projet, mais par 148 voix contre 145, la Chambre repousse la prise en considération de ce contre-projet.

La première partie de l'article du projet : « L'élection des députés à lieu au scrutin de liste » est votée par 482 voix contre 81.

M. Javal propose d'ajouter ces mots : « Nul ne pourra être élu s'il a moins de voix que ses concurrents non élus. »

M. Groussier combat l'amendement qui est repoussé par 315 voix contre 248.

Les mots « avec représentation des minorités » sont votés par 348 voix contre 213.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Séance du 7 novembre 1913

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

Les élections de MM. Hébert (Côte-d'Or), Josse (Eure) et Pays (Rhône) sont validées.

La Chambre décide de revenir à la procédure proportionnelle pour la nomination de la Commission du budget.

La Chambre discute l'interpellation relative aux mesures à prendre pour protéger les employés des grands établissements de crédit contre les violations répétées de leurs libertés syndicales et politiques.

Un ordre du jour de M. Aubriot tendant à protéger contre toute atteinte le droit syndical et la liberté politique est votée.

LA CHANSON

ATHLÈTE COMPLET

Air : des Cloches de Corneville.

J'ai fait trois fois le Tour de France, Depuis que je suis Président, En Sleeping-car, en Diligence, A pied, en Auto trépidant
J'ai fait trois fois le Tour de France, Depuis que je suis Président, J'ai fait trois fois le Tour de France...

Dans mes voyages, Sur mon passage, Dans les villages, Que de vivats, Au sein des fêtes, Quand on banquette, Sans étiquette, Que de gros plats.

Moi qui bon prince, Jamais ne grince, Chaque Province, Chaque Pays, Féru de gloire, Me faisaient boire Leurs crûs notoires Et leurs produits.

Soirs d'allégresse, O Bouillabaisse, Mets à la graisse, Soupe à l'oignon ; Boissons surfaites, Acre piquette, Bière aigrelette, Gros Loupillon.

En Picardie, En Lombardie, En Normandie J'ai dégusté, Dans la Bourgogne, Dans la Dordogne, Dans la Gascogne, J'ai tout goûté... Dans la Gascogne J'ai tout goûté. Ah !...

Ces ratatouilles, Et ces Andouilles, Fort me barbouillent Mon estomac, France chérie, O ma Patrie Plus je te prie De ces mic-macs.

Je me pénètre Que je dois être Et apparaît Bon Président, Sans névralgie, Sans dyspepsie, Sans gastralgie, Pendant sept ans.

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

INFORMATIONS

L'emprunt de 1.500 millions

C'est seulement lorsqu'aura été constituée la nouvelle commission du budget chargée d'examiner le budget de 1914 que sera déposé le projet d'emprunt.

Le chiffre n'en est pas encore arrêté, mais l'on sait qu'il s'approchera de quinze cents millions. Quant au type de l'emprunt et au taux d'émission, les décisions définitives du ministre des finances n'en seront arrêtées, pour éviter autant que possible des mouvements de spéculation, qu'au moment de saisir le Parlement. Cependant, d'après les bruits persistants, circulant dans les couloirs de la Chambre, l'emprunt serait émis à 3 %, et serait remboursable en vingt ou vingt-cinq ans. Il serait gagé par les 70 millions à provenir de l'impôt sur la fortune successorale.

Ces 70 millions, dans l'esprit de M. Ch. Dumont, devraient être en effet réservés chaque année d'abord pour le paiement des intérêts et de l'amortissement du nouvel emprunt, puis pour l'amortissement de la Dette perpétuelle qui pourrait être ainsi réalisée dans une période de quatre-vingts ans environ.

L'impôt sur le revenu

M. Louis Barthou, président du conseil, a eu une longue conférence avec M. Aimond, rapporteur devant le Sénat du projet d'impôt sur le revenu.

LA CATASTROPHE DE MELUN

Plusieurs cadavres ont pu être identifiés, mais malheureusement il ne sera pas facile de reconnaître les victimes parmi l'amas de chairs que l'on trouve sous les débris des wagons.

Sur 39 cadavres, 16 seulement ont été reconnus.

Le mécanicien Dumaine a fait les aveux suivants :

« Ma machine roulait à 95 kilomètres à l'heure. Je n'ai pas aperçu le premier signal, soit que j'en ai été empêché par la fumée, la vapeur ou par le brouillard, soit que je fusse occupé à mes appareils. Je n'ai pas vu non plus le deuxième signal qui m'indiquait de ramener ma vitesse à 20 kilomètres à l'heure. J'ai aperçu le troisième signal, mais il était trop tard. J'étais sur le train numéro 11, et, bien que j'aie aussitôt renversé la vapeur, la catastrophe s'est produite. »

Les magistrats ont alors signifié au mécanicien Dumaine qu'ils le mettaient en état d'arrestation et ils l'ont fait écrouer à la prison de Melun sous l'inculpation d'homicide et de blessures par imprudence prévue par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer.

Le Député Légitimus est amnistié

La Cour de cassation a rayé du rôle l'affaire Légitimus, le député de la Guadeloupe bénéficiant de l'amnistie. Ainsi se termine sans bruit une affaire qui durait depuis plusieurs années.

M. Légitimus, qui avait été condamné en raison de fraudes électorales, avait demandé la révision

de son procès. Il prétendait avoir été victime de faux témoignages. La loi d'amnistie termine cette affaire, qui eut sa répercussion à plusieurs reprises à la tribune de la Chambre.

La Chambre ayant refusé d'autoriser les poursuites demandées, M. Légitimus conserva malgré la condamnation qui l'avait frappé, son mandat législatif.

L'affaire Durand devant la Cour de Cassation

Jules Durand, le secrétaire du Syndicat des charbonniers du Havre, fut arrêté le 11 septembre 1910, pour complicité d'assassinat de Louis Donger, tué au cours d'incidents de grève. Jules Durand fut condamné à mort.

On n'a pas oublié les véhémentes protestations qui s'élevèrent à l'époque contre cette condamnation. M. Fallières commua la peine en celle de sept ans de réclusion. La cause, cependant, fut introduite en cassation.

Le 11 février 1911, Durand fut mis en liberté provisoire. On dut l'interner peu après, le malheureux manifestant des troubles cérébraux. Depuis des mois, Durand a été soumis à un examen approfondi de la part des médecins.

Comme cet examen a prouvé que le retour de Durand à la santé pouvait être considéré comme impossible, sur les instances de la chancellerie, le procureur général vient de demander à la Cour de cassation de statuer définitivement et sans renvoi sur le cas de Durand.

Le Confit Balkanique

La Serbie reste fidèle à la Grèce

Les négociations officieuses engagées par la Turquie avec la Serbie pour obtenir la neutralité de cette dernière en cas de guerre gréco-turque ont échoué.

La réponse grecque à la note austro-italienne

Dans la Note par laquelle il répond à la démarche de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie, le gouvernement hellénique proteste contre le blâme qui lui est adressé de terroriser les populations de l'Épire. Il mentionne différents faits ayant trait aux gestes de certains membres de la commission internationale, et à la façon dont l'examen fut fait. La Note ajoute que si l'œuvre de la commission n'était pas terminée avant le 30 novembre, le gouvernement grec ne pourrait pas être considéré comme responsable, car en temps opportun, il avait donné des ordres afin de faciliter la tâche de la dite commission.

Petites Nouvelles

— Sur le réseau de Moscou à Kazan, un train omnibus qui allait de Nijni-Novgorod à Penca a déraillé la nuit du 4. Il y a eu quatorze personnes tuées et quinze grièvement blessées. On suppose que cet accident est dû à la malveillance.

— M. Comer, conseiller municipal de la Pointe-à-Pitre, ayant adressé des insultes graves à M. Titeca, une rencontre au fusil a eu lieu. Au deuxième commandement, ainsi que les conditions du duel lui en donnaient le droit, M. Titeca tira, et sa balle atteignit M. Comer à la cuisse.

— Une fillette de quinze ans à peine, demeurant à Fontaine-les-Chalon, s'est asphyxiée afin d'échapper à la misère. Les fournisseurs refusaient de lui donner les provisions dont elle avait besoin, à cause des dettes contractées par son père, avec lequel elle vivait.

— La marine allemande a commandé deux dirigeables, qui porteront les noms de « L-3 » et « L-4 » et seront terminés au printemps de 1914. Le « L-3 » sera du type Zeppelin, avec des dimensions plus grandes encore que celles du « L-2 », dont on se rappelle la fin ces jours derniers. Le « L-4 » sera d'un nouveau type.

CAUSERIE

L'Assistance aux femmes en couches

Voici que la loi du 17 Juin 1913 sur les femmes en couches va être appliquée ; il n'est pas inutile d'en reparler et d'adresser, en sa faveur, un appel au concours de toutes les bonnes volontés. Cette loi ne peut être que chaleureusement accueillie par l'opinion publique ; la baisse inquiétante de la natalité en fait un besoin pressant.

Ce qui importe avant tout c'est qu'elle soit connue par les intéressés, sinon elle demeurera, comme tant d'autres, sans effet. Les industriels et les commerçants qu'elle paraît vouloir atteindre dans leurs droits, auront au lieu d'en pâtir, bénéfice à en favoriser l'application dont ils n'auront à supporter aucun frais.

Les femmes, sûres d'obtenir un repos indispensable pour que leurs enfants naissent dans de bonnes conditions de santé, n'hésiteront pas à accepter un travail à l'atelier ou au magasin. De plus l'œuvre patriotique accomplie en se conformant à cette bonne loi sera pour les commerçants et les industriels une récompense dont la collectivité leur saura gré.

On se rappelle que c'est à la suite du Congrès de Berlin en 1890, où des vœux avaient été émis pour qu'une protection efficace soit accordée aux femmes accouchées après leur délivrance, que plusieurs nations votèrent aussitôt des lois inspirées de ces vœux. En 1899, M. le Sénateur Strauss déposait au Sénat une proposition de loi ayant trait à la protection des mères et des nourrissons ; mais ce n'est que par la loi du 27 Novembre 1909 qu'on put obtenir des résultats.

Par l'article 9 de cette loi la femme pouvait suspendre son travail pendant huit semaines au moment de ses couches sans que son patron put s'autoriser de cette suspension de travail pour conclure à un renvoi. La loi de 1913 accentue encore ce droit ; la femme enceinte peut, si elle a besoin de se reposer, quitter son emploi, quel que soit le temps qui la sépare de sa délivrance, dès que sa grossesse est apparente et sans qu'elle ait à fournir de certificat médical prouvant son état ; de plus, cette loi interdit dans les établissements dont le travail comporte un danger pour elles, l'emploi de femmes nouvellement accouchées, pendant le mois qui suit l'accouchement.

Pour imposer un repos aux travailleuses, si importantes qu'en soient les conséquences, il était indispensable qu'elles fussent indemnisées, sinon, pour beaucoup la loi eût été cruelle ; les dispositions financières prises le 30 Juillet dernier pourvoient à ce besoin ; les mères, avant et après leurs couches, ont droit à une indemnité ; le montant de cette indemnité quotidienne est déterminé par le Conseil municipal, elle ne peut être inférieure à 0 fr. 50 ni supérieure à 1 fr. 50. Elle est uniforme dans chaque commune et ne peut être accordée pendant plus de huit semaines ; une allocation supplémentaire de 0 fr. 50 peut être allouée à la mère qui allaita son enfant.

A notre avis, une allocation qui serait inférieure à 1 fr. 50 serait absolument dérisoire ; enfin, demandons-nous ce qu'une femme qui vit ou fait vivre les siens de son travail, pourrait faire avec 50 centimes, on comprend difficilement que l'idée d'une allocation si manifestement insuffisante ait pu être admise et nous voulons croire que, nulle part, on n'osera la donner aussi minime.

La loi est très belle et inspirée par des sentiments très profondément humains et patriotiques, il faut de toute évidence, quelle ne soit pas amoindrie par une mesquine parcimonie comme aussi ce temps de huit semaines devrait pouvoir être étendu suivant les cas, pour certaines femmes

que leur état de santé aura obligé à quitter leur travail avant les quatre semaines prévues par la loi ou pour d'autres dont les couches auront été très pénibles, il serait bon qu'on eût la faculté de maintenir pendant plus longtemps la durée de l'allocation journalière.

Aucune loi n'est parfaite dès son début. On doit voir ses résultats pour la juger, aussi ne la considérons-nous que comme un commencement. Le législateur a voulu protéger la mère et l'enfant dès avant sa naissance, il est bien certain qu'il ne voudra pas laisser son œuvre inachevée, nous avons confiance en lui pour remédier aux insuffisances qui se manifesteront.

M. RICOU

CHRONIQUE LOCALE

LA Grande Réforme Électorale

La R. P. est re-votée : réactionnaires et mal élus ont fait l'union et ont triomphé !

Triomphe modeste, car le vote qu'ils ont obtenu est si platonique que s'en réjouir serait superflu.

Si la moindre pudeur avait pu inspirer les partisans d'une réforme aussi incohérente, ceux-ci auraient dû, au moins, attendre le renouvellement législatif. Ils se seraient dit : « Mais les électeurs tiennent-ils à une réforme à laquelle personne ne comprend rien et dont la première application prouvera que, grâce à cette réforme, on pourra se passer de leur concours ? »

Que diront les électeurs, quand la R. P. fonctionnera le lendemain d'une élection où un candidat ayant obtenu 20.000 voix sera déclaré battu, alors que son concurrent qui n'aura obtenu que 10.000 voix sera élu ?

Certainement il y aura beau tapage dans la circonscription, mais grâce à la R. P., le proclamé élu n'ira sous cape, se moquera des protestations et, quittant son patelin, il se rendra au Palais Bourbon où il n'entendra plus les protestations des électeurs.

Et les minorités seront représentées !

Puis, les députés ainsi élus, on peut dire, de façon plutôt douteuse, voudront profiter de leur nouvelle situation et pour ne pas revenir devant les électeurs trop tôt — 4 ans sont si vite passés ! — ils prorogeront leur mandat à 6 ans !

Ainsi, le tour sera joué : et pendant six ans nous subirons et les « mal élus et les pas élus ».

Car, comment appeler ces députés qui siégeront à la Chambre, alors qu'ils n'auront obtenu qu'un nombre infime de voix ?

Quelle autorité pourront-ils avoir lorsqu'ils parleront au nom des électeurs d'une circonscription qui ne les ont pas élus et qui ne les veulent pas comme représentants ?

MM. Benoist et Groussier sont très forts d'avoir pu faire avaler pareille pilule. Heureusement que le Sénat ne se prêterait pas à pareille fantaisie. Il repoussera la R. P. et il proclamera à nouveau que seul le scrutin de liste majoritaire peut donner une autorité à ceux qui seront élus.

Et la R. P. ballottée de la Chambre au Sénat, du Sénat à la Chambre, attendra, pour être appliquée, pour qu'elle devienne la règle électorale, que les électeurs de France, simplistes mais pleins de bon sens l'aient sanctionnée.

Il n'y a pas longtemps à attendre : en mai prochain, quand les violettes seront fleuries, les candidats proportionnalistes pourront, à leur aise, recommander aux électeurs de dire sur

leur nom l'opinion qu'ils ont de la réforme telle que la conçoivent MM. Benoist, Groussier et consorts.

Nous avons idée que les électeurs répondront à ces candidats qui, unis par une affection commune de la R. P., oublient et leurs sentiments, leurs opinions, leurs milieux, leurs amis politiques, qui font l'union avec tout ce qui les divise au point de vue social, économique et politique, nous avons idée que les électeurs les rappelleront à ces sentiments, à ces opinions et qu'ils diront hautement que la R. P. n'est pas une réforme devant laquelle et pour laquelle des républicains doivent oublier que le parti clérical cherche l'occasion d'entrer dans la place, que les réformes sociales sont nécessaires, que les impôts doivent être diminués.

Unifiés, droitières, modérés, mal élus peuvent avoir un intérêt, par la R. P., à créer des divisions, à entretenir des querelles, des animosités au sein du corps électoral, divisions, querelles qui leur permettront de conquérir quelques sièges, mais le pays a un intérêt contraire à celui de ces habileurs qui font passer au premier plan une réforme simplement faite pour eux seuls.

LOUIS BONNET.

Votes de nos députés

Sur la prise en considération du contre projet de M. Agagnieur au projet de loi sur la réforme électorale, MM. de Monzie, Bécays, et Malvy se sont abstenus.

Sur la 1^{re} partie de l'article 1^{er} du projet sur la réforme électorale, les membres de la Chambre sont élus au scrutin de liste, MM. de Monzie, Bécays et Malvy ont voté Pour :

Sur la prise en considération de l'amendement de M. Javal portant : « nul ne pourra être élu s'il a moins de voix que ses concurrents non élus » nos députés ont voté :
Pour : MM. Bécays et Malvy.
Contre : M. de Monzie.

La Chambre a repoussé par 231 voix contre 325.

Sur les mots « avec représentation des minorités ».

Pour : M. de Monzie.
Contre : MM. Bécays et Malvy.
La Chambre a adopté par 350 voix contre 145.

Sur l'ensemble de l'article 1^{er} du projet de loi sur la réforme électorale.

Pour : M. de Monzie.
Contre : MM. Bécays et Malvy.
La Chambre a adopté par 338 voix contre 204 voix.

Mairie de Cahors

Le Maire a l'honneur d'informer le public que l'horloge de l'Hôtel de ville ne fonctionnera pas de quelques jours pour cause de réparations.

Nos horloges

Depuis quelque temps, les divers horloges de notre ville, battent la breloque.

Elles sonnent tantôt 8 heures quand il est 9 heures, ou 12 heures quand il est 2 heures, et de nombreux voyageurs ont manqué le train, parce qu'ils avaient réglé leur montre sur une horloge de la ville.

L'administration municipale informée, a aussitôt donné des ordres pour que pareilles fantaisies horaires ne se produisent plus.

Dans tous les cas les réparations sont faites à la mairie de façon qu'il n'y ait plus de ces différences d'heures parfois préjudiciables à beaucoup de personnes.

L. B.

La croisière du « Gallia »

Le paquebot « Gallia », de la Compagnie Sud-Atlantique, qui vient de terminer sa croisière en Méditerranée, est arrivé en vue du port de Marseille mercredi, à trois heures de l'après-midi, ayant à bord M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, ainsi que les nombreux invités de la Compagnie Sud-Atlantique.

M. de Monzie a été salué à sa descente du paquebot par M. Schrameck, préfet des Bouches-du-Rhône, et diverses personnalités.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, qui s'est ensuite rendu à la préfecture, est reparti dans la soirée pour Paris.

Compatriote

Notre jeune compatriote, M. Bastie-Sigeac, ancien élève du Lycée Gambetta, vient d'être reçu au dernier concours de l'Ecole Supérieure d'Electricité de Paris.

Nos félicitations au jeune lauréat.

La classe

Les hommes de la classe ont été libérés vendredi et samedi ; tous ont quitté la garnison pour se rendre dans leur famille.

Vendredi soir nos Boulevards présentaient une vive animation ; les anciens soldats fêtaient leur libération joyeusement et aucun incident ne s'est produit.

Caisse d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail

AVIS

MM. les Présidents des mutuelles-bétail de l'arrondissement de Cahors sont invités à assister à une réunion qui aura lieu, le samedi 15 novembre courant, à 2 heures du soir, à la Société d'Agriculture, rue du Lycée 12.

Cette réunion sera présidée par M. Douaire, directeur des services agricoles du Lot. Il exposera les modifications proposées au fonctionnement actuel des mutuelles locales et de la caisse de réassurance contre la mortalité du bétail du Lot.

Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy

Comme nos lecteurs le savent déjà, l'Assemblée Générale annuelle du Syndicat d'Initiative aura lieu à Gramat le dimanche 16 novembre courant. La séance s'ouvrira à 10 heures du matin à la Mairie. Prévenus par le Comité, les sociétaires locaux et ceux des environs ont tenu déjà des réunions préparatoires dans le but de donner à cette manifestation tout l'éclat désirable. Ils ont manifesté le désir de voir l'Assemblée suivie d'un banquet amical. Le Bureau du Syndicat a accepté avec le plus vif plaisir cette aimable proposition, d'ailleurs conforme à la tradition établie depuis 1909.

La cotisation du banquet est fixée à 5 francs, café compris. Les adhésions sont reçues par M. Despagès agent-voyer à Gramat. La liste sera close le 10 novembre.

Le Bureau du Syndicat rappelle que ces réunions sont ouvertes à toutes les personnes qu'intéresse son œuvre patriotique et désintéressée, qu'elles appartiennent ou non à l'association. Il espère donc qu'Assemblée et Banquet comptent un très grand nombre d'adhérents et qu'une fois de plus s'affirmera ainsi la vitalité du Syndicat.

Le livret-guide illustré qui vient de paraître est en vente à Cahors, au prix de 0 fr. 25, chez MM. Girma et Louis et chez Mlle Euphrasie Imbert. Les autres libraires du département affiliés au Syndicat et désireux de

posséder un stock de ces plaquettes de propagande, peuvent adresser une demande au siège du Syndicat. Les conditions leur seront indiquées aussitôt.

Contributions indirectes

Notre compatriote, M. Gaillard, commis principal des Contributions indirectes à Montcuq, est nommé chef de poste à Clermont (Oise).

Nous adressons à M. Gaillard nos plus vives félicitations pour l'avancement mérité qu'il obtient.

Ligue populaire des familles nombreuses

A la date du 4 octobre dernier, le bureau de la Ligue des familles nombreuses (section de Cahors) écrivait à MM. les Députés et Sénateurs du Lot pour appeler leur attention sur une inégalité dans le traitement des soutiens de famille, résultant des dispositions de la loi de recrutement de 1913 et pour les prier de vouloir bien s'employer à la faire disparaître.

« Alors que la loi de 1905 qui régira jusqu'à la fin de leur service militaire les classes 1911 et 1912, actuellement sous les drapeaux, n'accorde l'allocation journalière qu'à 10 pour cent seulement des jeunes gens de ces classes reconnus comme soutiens de famille, la loi de 1913 attribue cette allocation à tous les soutiens de famille sans exception. »

MM. Bécays et Cocula ont bien voulu donner l'assurance qu'ils s'intéresseraient à la situation des premiers.

M. de Monzie a promis d'entretenir de la question ses collègues du Cabinet. Nous prions ces Messieurs d'agréer nos remerciements.

Caisse de Réassurance contre la Mortalité du Bétail du Lot

Séance du Conseil d'Administration de la Société

L'an mil neuf cent treize et le trois novembre, à 11 heures du matin, les membres du Conseil d'Administration de la Caisse de Réassurance contre la mortalité du bétail du Lot, se sont réunis au Conservatoire de la Société d'Agriculture, rue du Lycée, n° 12.

Étaient présents : MM. Brunet, Maire de St-Clair, Secrétaire général de la Société ; Couderc, Conseiller général, Trésorier, Président de la Locale de Cénévrières ; Martin, avocat à Cahors, Président de la Mutuelle-Bétail de Mechmont ; Durand, Juge de Paix, Président de la Mutuelle-Bétail de Saint-Cernin ; Baffaie, Président de la Locale de Lhopailet et Bessac, Président de la Mutuelle de Bouziès.

S'est fait excuser M. Conquet, Secrétaire de la Locale de Tour-de-Faure.

M. Douaire, Directeur des services agricoles du Lot assiste à la Séance. M. Brunet expose au Conseil que par suite du départ de M. Aymard, il y a lieu de procéder à son remplacement en vue d'assurer la bonne marche de la Société ; à l'unanimité, M. Brunet est élu Président.

Le nouveau Président remercie en termes heureux les membres du conseil de cette marque de confiance, et propose de nommer M. Aymard, Président d'Honneur en reconnaissance des services rendus à la caisse de Réassurance ; à l'unanimité cette proposition est acceptée.

M. Brunet propose au Conseil de confier les fonctions de Secrétaire général, à M. Douaire. Accepté.

M. Brunet donne la parole à M. Douaire en vue d'une communication sur la réassurance.

Le Directeur des services agricoles appelle l'attention du Conseil sur la nécessité d'inviter les sociétés adhérentes à procéder d'une façon identique au moment du règlement des sinistres ; après discussion, et dans le but d'encourager les locales à tirer

un meilleur parti des dépouilles, il est décidé qu'à l'avenir la caisse de Réassurance calculera l'indemnité à verser sur la perte réelle, c'est-à-dire de la façon suivante :

(Valeur de l'animal moins valeur des dépouilles) dont 4/5.

Afin d'éviter toute discussion au moment du sinistre, l'indemnité sera calculée sur la valeur d'estimation du début du semestre.

M. Douaire soumet ensuite au conseil un projet de modification des statuts dans le but de permettre à la caisse de Réassurance d'intervenir à chaque sinistre le taux d'intervention serait proportionnel à la prime versée par chaque Mutuelle affiliée.

Une discussion s'engage à ce sujet et à l'unanimité le Conseil charge M. Douaire de rédiger un projet de statuts qui sera approuvé dans une prochaine réunion et soumis ensuite à toutes les Mutuelles du département.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à midi.

Arrestation

Le nommé Jacques Lanuse, âgé de 51 ans, originaire du canton de Langon (Gironde) se disant terrassier, surpris en flagrant délit de mendicité par la gendarmerie de Luzech, a été mis en état d'arrestation et écroué à la chambre de sûreté de la caserne.

Conduit à Cahors, il a été écroué à la prison.

Un père indigne

Le nommé C..., de la commune de Belfort, canton de Lalbenque, a été mis jeudi soir, en état d'arrestation et écroué à la prison de notre ville.

Après des relations incestueuses avec sa fille, la nommée A..., âgée de 20 ans, ce père indigne avait menacé de mort son enfant qui, dans une situation intéressante, accuse son père d'être l'auteur de son malheur.

Le père qui a avoué son crime, a été conduit vendredi à 13 heures, à la prison de Cahors.

Enfants protégés

L'Officiel publie le mouvement de la population des enfants protégés en 1911.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Effectif des enfants protégés : 476. Enfants sortis du service, repris par leurs parents : 199 ; décédés : 32. Restants au 31 décembre 1911 : 181 placés par leurs parents ; 51 pupilles de l'Assistance publique ; 13 enfants secourus. Total : 245.

Répartition des enfants protégés en 1911 au point de vue de l'état-civil : Enfants légitimes : 415 ; naturels : 61. Total : 476.

Répartition des enfants protégés au point de vue de leur origine : Enfants originaires du Lot : 338. Enfants originaires de la Seine : 116.

Mode d'élevage des enfants protégés en 1911 :

Au sein ; 306 ; artificiel : 132 ; mixte : 7 ; sevrage : 31.

Inspection médicale en 1911 :

Nombre de médecins : 35 ; nombre de rapports produits : 22 ; nombre d'enfants visités : 402 ; nombre de bulletins de visite produits : 2.207 ; mortalité des enfants protégés : 32.

Nombre de communes ayant possédé des enfants protégés : 217. Secrétares de mairies ayant transmis des décomptes : 153. Montant des décomptes produits : 357 fr. 60.

Dépenses du service de la protection :

Emoluments des médecins inspecteurs : 3250 francs. Rémunération des secrétaires de mairie :

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXXIV

Un message de mauvaises nouvelles

Contran, indifférent en apparence aux morsures de cette atmosphère de flammes, se promenait à grands pas sous les arbres de l'avenue, sans se préoccuper de la sueur qui ruisselait en grosses gouttes sur son front et sur ses joues.

Evidemment le vicomte attendait quelque chose, ou quelque chose, car d'instinct en instant il s'arrêta pour attacher son regard avec obstination du côté de la grille, qui s'ouvrait nous le savons, sur la route de Toulon.

Ne voyant rien venir, il reprenait sa promenade solitaire, en donnant des signes non équivoques d'impatience.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Pavre.

Tout à coup il aperçut dans le lointain un petit nuage de poussière qui grossissait rapidement.

— Enfin les voici ! murmura-t-il. Et, faisant volte-face, il reprit le chemin du château.

Mais, après quelques pas, il se retourna et de nouveau il regarda en arrière.

Le nuage, dont la vitesse semblait augmenter, avait pris une forme distincte.

Contran ne put retenir une exclamation de colère en s'apercevant que cette poussière était soulevée, non par les roues d'une voiture, mais par les quatre pieds d'un cheval poussé à cette invraisemblable vitesse qu'on n'obtient qu'à grand peine des coureurs de pur sang, sur les hippodromes et dans les steeple-chase.

Malgré son désappointement, le vicomte, en amateur d'équitation qu'il était, admira cette rapidité prodigieuse et se demanda :

— Qui diable cela peut-il être ?... La réponse à cette question ne se fit guère attendre.

Cheval et cavalier auraient pu lutter sans désavantage, non seulement avec les trains les plus express, mais encore avec les roues Crampton de cette fabuleuse malle des Indes faisant quarante lieues à l'heure.

Ils passèrent comme un tourbillon devant Contran stupéfait, qui recon-

nut ou du moins crut reconnaître Raoul de Simeuse.

A coup sûr ce n'était point Raoul que le vicomte attendait, car il ne sembla nullement se préoccuper de son arrivée, et au bout d'une seconde de la grille du parc concentra de nouveau toute son attention.

Laissons Contran continuer sa promenade impatiente, et rejoignons Blanche dans le salon.

Le bruit des fers du cheval écumant, qui venait d'entrer dans la cour d'honneur sans ralentir son galop furieux, frappa l'oreille de la jeune fille, mais sans la distraire de sa préoccupation douloureuse.

La porte s'ouvrit brusquement. Blanche tourna la tête et poussa un cri en voyant entrer Raoul tout pâle et tout couvert de poussière.

Depuis l'entrevue nocturne des deux amants, entrevue à laquelle avait succédé le défi jeté par Raoul à Diane, le jeune homme n'était point revenu au château et comptait s'absentir d'y reparaitre jusqu'au jour où il apprendrait par Georges Herbert que l'état moral du comte de Presles s'améliorait enfin.

M. de Simeuse et Blanche, dans la situation désolante où les plaçait Diane, faisaient reposer désormais tout leur espoir sur le général.

Ignorant l'un comme l'autre les raisons puissantes qui forçaient en quelque sorte M. de Presles à res-

pecter la volonté de sa fille aînée, ils se flattaient que le vieillard parviendrait à briser la résistance de cette dernière, ou consentirait à passer outre malgré l'obstination de cette résistance.

Blanche, nous le répétons, poussa un cri en apercevant Raoul qu'elle était si loin d'attendre en ce moment.

— Vous... Monsieur... balbutia-t-elle, tandis que son jeune cœur battait violemment et qu'une vive rougeur montait à ses joues.

Puis, remarquant l'excessive pâleur du jeune homme et l'agitation empreinte sur sa physionomie, elle ajouta :

— Mon Dieu ! qu'avez-vous ?... que se passe-t-il ?... Vous semblez un message de mauvaises nouvelles...

— J'apporte une mauvaise nouvelle, en effet, mademoiselle Blanche... répondit Raoul ; je viens vous annoncer qu'un irréparable malheur est au moment de fondre sur nous !...

— Un irréparable malheur ! vous m'épouvantez !... Qu'est-ce donc ?... parlez vite... Je suis prête à tout... j'ai du courage... Mais parlez !...

— Dans un instant le procureur du roi... un juge... un greffier... arriveront au château... Je les précède d'une demi-heure à peine...

— La justice ici !... chez mon père !... Mon Dieu ! qu'a fait Contran ?... de quel crime est-il accusé ?...

— Contran n'est accusé d'aucun crime, et c'est sur sa demande que la justice va franchir le seuil de votre maison...

— Sur la demande de mon frère ?... Expliquez-vous, monsieur Raoul, je ne vous comprends pas... Ces magistrats... ces juges... pourquoi Contran les a-t-il appelés, et que viennent-ils faire ici ?

— Il vient interroger le général.

— Interroger mon père !... Mais pourquoi ? dans quel but ?... Est-ce qu'on peut l'accuser... est-ce qu'on peut le soupçonner seulement ?

— On l'accuse cependant, mademoiselle, et l'accusation est imputable...

— Mais, encore une fois, cette accusation, que dit-elle ? Il faut qu'elle soit bien effrayante en effet, puisqu'elle vous fait peur... Ah ! monsieur Raoul, si vous connaissiez mon père comme je le connais, vous seriez rassuré ! Vous voyez bien que je ne tremble pas, moi ! Voyons, que reproche-t-on à mon père ?...

— On lui reproche d'avoir perdu la raison et le souvenir... on lui reproche d'être en démence...

— Blanche fit un geste d'indignation.

— Ce n'est pas vrai ! non, ce n'est pas vrai !... s'écria-t-elle ensuite. Mais quand bien même cela serait, la démence est un malheur et n'est

pas un crime...

— Aussi n'est-ce point une condamnation qu'on veut obtenir contre le général...

— Qu'est-ce donc ?

— C'est une interdiction...

Le regard de Blanche indiqua clairement que ce mot ne présentait aucun sens à son esprit.

Raoul expliqua brièvement à la jeune fille ce qu'elle ne comprenait point.

— De telle sorte, mademoiselle, dit-il en achevant, que si l'interdiction est prononcée, et elle le sera, nous n'avons que trop de raisons pour en être certains, votre malheureux père, dépouillé de son autorité, de ses droits, de sa fortune, deviendra un étranger dans sa propre maison...

— Déclaré, de par un jugement, incapable de se gouverner lui-même, à plus forte raison ne pourra-t-il plus intervenir en ce qui concerne ses enfants... L'interdiction de votre père est l'anéantissement de notre suprême espoir... nous sommes perdus, irrévocablement perdus en même temps que lui !...

— Ah ! balbutia Blanche, tandis que ses larmes coulaient avec abondance, c'est horrible !... Et cette monstrueuse demande, c'est Contran qui l'a formée ?...

— C'est Contran.

(A suivre).

357 fr. 60. Frais de tournées et de missions spéciales : 1175 fr. Dépenses d'imprimés : 151 fr. 96. Rémunérations des nourrices : 150 fr. Dépenses diverses : 603 fr. 83. Total : 5688 fr. 39.

Les modifications à la Loi de 3 ans

La commission sénatoriale de l'armée a procédé jeudi à un examen détaillé du projet de loi de redressement de la loi de trois ans, déposé mercredi par M. Etienne, ministre de la guerre, sur le bureau du Sénat.

La commission a d'abord délibéré sur le rôle des commissions de réforme. Présentement, les commissions sont saisies d'ajournements et exemptions. Il en résulte un surcroît de travail pour les commissions et un dérangement inutile pour beaucoup de jeunes gens. Pour obvier à ces inconvénients, la commission demande que soient cités devant les commissions de réforme : 1° les ajournés seulement, s'ils en font la demande ; 2° les exemptés seulement, s'ils n'ont pas été déclarés incurables.

La commission s'est saisie de la question relative aux allocations aux soutiens de famille, bien que le projet rectificatif soit muet là-dessus. La loi de 1913 prévoit des allocations de 1 fr. 25 et de 50 centimes pour la femme et les enfants. La commission est d'avis de maintenir ces mêmes taux avec les mêmes bénéficiaires, mais elle a été d'avis de rétablir le principe de la limitation posé par la loi de 1905, qui fixait la proportion maxima à 10 0/0 du contingent avant l'incorporation, et à 2 0/0 pendant l'incorporation. La commission demande les chiffres de 12 0/0 avant et de 3 0/0 pendant le service, soit au total 15 0/0 du contingent. Enfin la commission désire que les commissions chargées de fixer ces allocations siègent au chef-lieu du département, et non plus dans les cantons, et que leur composition soit modifiée en conséquence.

Cylindres à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS
Opérations probables pendant la semaine du 10 au 15 novembre 1913.
Répandage et cylindrage sur les voies désignées ci-après :

Route nationale n° 111, de 73 k. à 73 k. 5 (entre Puy-l'Evêque et Prayssac).

Route nationale n° 111, de 72 k. 7 à 73 k. (entre Puy-l'Evêque et Prayssac).

Chemin de grande communication n° 44a, de 6 k. 9 à 7 k. 180 (à Prayssac).

Chemin de grande communication n° 44a, de 6 k. à 6 k. 5 (à la sortie de Prayssac).

Chemin de grande communication n° 44a, de 5 k. 3 à 5 k. 5 et de 3 k. 5 à 4 k. 5 (vers les Montels). Cahors, le 7 novembre 1913.

L'Agent-voyer d'arrondissement
LAGARDE

Théâtre de Cahors

On nous annonce pour le mercredi 19 octobre au Théâtre de Cahors une représentation de

L'Amour en Manœuvres
Le grand succès du Théâtre du Vaudeville, de MM. Paul Gavault et Monézi-Eon, les rois du genre.

Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)
Spectacles projetés

Dimanche 9 : Matinée, « Hérodiade » ; Soirée, « La Juive » (prix réduits).

Mardi 11 : « Samson et Dalila ».

Mercredi 12 : « Mignon ».

Jeudi 13 : « Aïda ».

Vendredi 14 : « Les Dragons de Villars ».

Dimanche 16 : Matinée, « Les Huguenots » ; Soirée « Mignon ».

AVIS

Pour répondre à de nombreuses demandes, la Direction vient de faire une émission de « Petits Carnets d'abonnement mixte » valables pour toutes les représentations, même le dimanche, en Matinée et Soirée. Exception est faite pour les représentations de Gala et les premières représentations. (Tél. 8-47).

Fauteuils d'Orchestre, 10 billets, 45 francs.

Première Galerie (sans distinction de rang), 10 billets, 38 francs.

Stalles de deuxième Galerie, 10 billets, 28 francs.

Parterre Numéroté, 10 billets, 25 fr.

Parterre libre et troisième Galerie, 10 billets, 13 fr. 50.

(Droits des Pauvres et locations compris).

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 9 NOVEMBRE
Bruxelles (P. R.) Andrieu.
Marquise et Soubrette Roux.
(ouv.) Planel.
Captivité (valse) Avon.
Cortège triomphal Chapuis.
Marche joyeuse.
De 15 h. à 16 h. Allées Fénélon.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 1^{er} au 8 novembre 1913

NAISSANCES

Miquel Marie-Jeanne, aux Tuilleries.

Lale Henri-Joseph-François, Boulevard Gambetta, 31.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Courpet Henri-Léon, employé d'octroi, et Dajeau Marie-Justine-Isaure, s. p.

Loupac Marius, soldat au 7^e de ligne, et Déguilhem Marie-Thérèse-Anne, modiste.

Labeunie Eugène, sergent au 7^e de ligne, et Thouand Marie-Hélène, s. p.

DÉCÈS

Bru Basile, 59 ans, cultivateur, rue Nationale, 42.

Blanché Marie-Thérèse, v^e Lamouroux, s. p., 70 ans, rue Nationale, 15.

Gisbert Pierre, 64 ans, charcutier, rue des Boulevards, 5.

Dulot Mathilde v^e Constant, 54 ans, s. p. rue Nationale, 6.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 10 au 16 Novembre

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 10 novembre : Albas, Cabrerets, Castelfrac, Pern, St-Géry.

Mardi 11 : Castelnau-Montrâtier.

Mercredi 12 : Pomarède, St-Martin-de-Vers.

Jeudi 13 : Sauzet.

Vendredi 14 : Montcuq, Promilhannes, St-Cirg-Lapopie.

Samedi 15 : Cahors, Cours.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 10 novembre : Cajarc, Cayrac, Latronquièrre.

Mardi 11 : Sonac.

Mercredi 12 : Bregues, Saint-Pierre-Toirac, Souceyrac.

Jeudi 13 : Prendeignes, Teyssieu.

Vendredi 14 : Gréalou.

Samedi 15 : Antoire, Cahus, Cornac, Figeac, Gagnac.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 10 novembre : Ginouillac, Labastide-Murat, Thédirac.

Mardi 11 : Fajoles, Le Roc (au village de Nadaillac).

Mercredi 12 : Gignac, Miers, Saint-Sozy.

On demande

A L'IMPRIMERIE
DU JOURNAL DU LOT
Des Compositeurs typographes

Arrondissement de Cahors

Montcléra

Accident. — Le jour de la foire de Cazals, M. Malvy, propriétaire, à Pomarède, rentrait chez lui en voiture, avec son épouse, lorsque à la sortie de la localité, le cheval s'abattit brusquement ; ils furent l'un et l'autre sérieusement blessés au visage.

Les premiers soins leur furent donnés par le docteur Pénel de Prayssac. L'accident, on l'espère, n'aura pas de suite fâcheuse.

Saint-Cyprien

Déclarations de récolte de vin. — Les propriétaires récoltant du vin, sont informés que le délai pour faire à la mairie la déclaration de récolte de l'année, prescrite par la loi, expire aujourd'hui neuf novembre.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Concours annuel d'animaux gras. — Nous rappelons aux intéressés de l'arrondissement de Figeac qui désirent exposer des animaux à ce concours que la date est définitivement fixée au 14 janvier 1914, veille de la grande foire du 15 janvier.

Classe 1893. — Sur le désir de plusieurs amis, un groupe de camarades de cette classe a décidé de fêter le vingtième anniversaire du départ pour le régiment. Les camarades sont donc priés d'assister à une réunion qui sera tenue dimanche 9 novembre, à onze heures du matin, dans une des salles de l'hôtel de ville. Elle a pour objet l'organisation d'un banquet.

Bulletin viticole. — La récolte de 1913 a atteint une bonne moyenne, et les vins sont de qualité supérieure. Quelques ventes ont eu lieu à des prix variant de 80 à 90 francs la barrique de 225 litres, mais une baisse est probable.

Une crue. — A la suite des pluies persistantes, le Célé a subi une crue de 1 m. 50. Si la pluie continue, une inondation est à craindre.

Lissac et Mouret

Mutuelle-Bétail. — Monsieur le Maire de Lissac vient d'être informé par MM. Loubet, sénateur et M. Bécays, député, que par décision du 4 novembre 1913, M. le Ministre de l'Agriculture a accordé à la Société d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail

de Lissac-et-Mouret, la somme de 600 fr. pour lui permettre de faire face à ses frais d'organisation et de premier établissement et de constituer un fonds de réserve au nom de tous les adhérents de cette Société. Nous adressons ici tous nos remerciements à MM. Loubet et Bécays nos dévoués représentants au parlement.

Larnagol

Naissance. — Madame Bessac, la sympathique institutrice de l'école mixte de Seuzac, vient de donner le jour à une mignonne fillette.

Nos félicitations.

Pendu. — Mardi dernier, Milhau dit « Piché », batelier au bac de Larnagol, a mis fin à ses jours en se pendant.

Dans la matinée, il dit à sa femme qu'il allait faire un tour du côté de la Soubrane ; à cet endroit, Milhau possédait une maison isolée et un bout de vigne. C'est dans cette maison que le malheureux, après s'être fermé à clef, mit à exécution son sinistre projet. Sa femme ne le voyant pas revenir à midi, courut à sa recherche, et à travers le trou de la serrure, vit le corps balancer.

Au moment où on put pénétrer, la mort avait fait son œuvre. Milhau était un alcoolique invétéré. On peut admettre qu'une de ses crises l'aurait poussé à l'idée du suicide.

Arrondissement de Gourdon

Saint-Germain

Vagabondage. — Les gendarmes de la brigade à pied de Saint-Germain-du-Bel-Air ont mis en état d'arrestation, pour vagabondage et mendicité, les nommés Jules Gérin, âgé de 38 ans, et Jean Frépéa, âgé de 32 ans, tous deux sans domicile fixe.

Chronique agricole

Pommes et cidre

Dans un précédent article, j'ai essayé d'exposer la situation de notre commerce d'importations et d'exportations de bétail. Je voudrais aujourd'hui extraire d'un rapport très documenté, adressé par M. Warcollier, directeur de la station pomologique de Caen, à la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture, des renseignements dont pourront bénéficier les très nombreux producteurs ou récoltants de cidres et de pommes.

On sait que la production du cidre est, en France, essentiellement variable. Les années déficitaires alternent de façon presque régulière avec les années d'abondance. Pendant la période 1901-1911 par exemple, l'année 1907 a été désastreuse, avec une récolte qui n'atteignait pas 4.250.000 quintaux de pommes ; la meilleure année fut l'année 1904, avec près de 63 millions de quintaux de pommes et poires et 1911 n'a rapporté que 31 millions de quintaux d'après les évaluations fournies par le Ministère de l'Agriculture. Les cours du marché subissent par conséquent des variations considérables ; ils ont oscillé entre trois francs le quintal en 1904 et 13 fr. 50 en 1907. La récolte moyenne est de vingt-et-un millions de quintaux pour une valeur approchant cent quinze millions.

Dans les périodes de surabondance et malgré la faveur croissante dont jouit le cidre en France, la consommation intérieure ne peut absorber la production ; les exportations viennent alors dégager nos marchés. Mais tandis qu'en 1907, nous n'avons expédié à l'étranger que 55.000 quintaux de pommes et poires fraîches, nos exportations ont dépassé en 1911 quatorze cent mille quintaux. Nos importations, en général insignifiantes, atteignent dans les années de disette un total assez élevé : en 1903, année de disette exceptionnelle, elles n'ont pas été inférieures à 7.500.000 quintaux. La moyenne de nos exportations, pour la période 1902-1911, est de 250 mille quintaux environ, celle de nos importations, de cent vingt mille quintaux. C'est l'Espagne qui reste notre principal fournisseur. Les fruits secs pour boisson de cidre sont importés chez nous en grandes quantités : plus de quarante mille quintaux par an en moyenne de 1903 à 1911.

La fabrication du cidre, d'après les statistiques officielles, a varié entre 1903 et 1912 de 2.800.000 hectolitres (1907) à 36.400.000 hectolitres (1904). En 1912, elle est à peu près de 16 millions d'hectolitres. Nos importations de cidre sont négligeables (moyenne 450 hectolitres), nos exportations très faibles (23.500 hectolitres).

Notre principal commerce, à ce point de vue, reste donc le commerce des poires et des pommes. L'Allemagne est notre client le plus fidèle et le plus sérieux. En 1911, nous lui avons expédié 10.500 wagons ; en 1912 — la récolte étant moins abondante, — 1.500 wagons seulement. Il est évident que l'importance de nos exportations dépend, d'une part de l'importance de notre production, d'autre part de l'importance de la production allemande, nos voisins d'outre-Rhin cultivant d'ailleurs de plus en plus les

fruits à cidre. Mais nous n'exportons pas, malgré tout, toutes les quantités que nous pourrions vendre ; beaucoup de récoltants ne tirent pas parti de leurs fruits. Dans les régions normande et bretonne surtout, où les pommes et les poires sont d'une excellente qualité qu'apprécie particulièrement notre clientèle étrangère, il serait bon que les petits cultivateurs se groupassent en syndicats : l'expédition de leurs produits en serait grandement facilitée et, d'un autre côté, ils pourraient s'entendre pour se livrer à la préparation des pommes sèches pour boisson, de façon à ce que nous nous suffisions à nous-mêmes.

Les conditions de transport des fruits à cidre à l'étranger ont été d'ailleurs, depuis quelques années, singulièrement améliorées. Le réseau de l'Etat et la Compagnie de l'Est mettent à la disposition de tous les expéditeurs des notices fort bien comprises qui leur indiquent très exactement sur leurs devoirs et leurs droits. Sans doute, de nouveaux progrès restent à accomplir ; mais il semble que les producteurs ne se rendent pas assez compte des avantages nouveaux qui leur ont été accordés : au moment où la campagne s'ouvre, où les envois commencent, il faut le leur signaler une fois de plus. Il y a là une source de profits qui ne sont point négligeables, puisque la récolte de 1913 s'annonce comme devant être classée parmi les meilleures. En prenant certaines précautions pour que les fruits proviennent en bon état à l'acheteur — cueillette avant la complète maturité, envois espacés, transbordements rendus aussi rares que possible, expédition directe à destination, entente avec les syndicats agricoles étrangers — nos cultivateurs peuvent s'éviter bien des déboires et trouver un écoulement très rémunérateur de leurs produits.

Adrien DARIAC.
Député de l'Orne.

A LOUER Maison de Campagne

Pour Renseignements s'adresser à
Monsieur DELVIT
fermier à Caillac de M^{me} V^e Faurie.

Bibliographie

On va commémorer, ces jours-ci, avec quelque solennité, le charmant écrivain, le bon poète que fut André Theuriot. Il faut lire, à ce propos, les études qui lui sont consacrées, dans *Les Annales*, par Jules Claretie et Adolphe Brisson. Le même numéro de cette intéressante revue littéraire contient le récit, à la fois ému et pittoresque d'une visite faite récemment par M. Gustave Simon « Chez Victor Hugo », à Hauteville-House ; une série d'articles de Camille Saint-Saëns, Henry Roujon, Jacques Rouché, Albert Dayrolles, sur la question de l'Opéra et de sa nouvelle direction ; de très belles lettres inédites des savants professeurs de la Faculté de Médecine : Lucas-Champoinnière, Charles Richet, Hallopeau, Armand Gautier, sur l'œuvre de Pasteur qu'on va glorifier de nouveau pour les noces d'argent de son Institut ; une délicieuse nouvelle de René Bazin qui met en scène une de ces institutrices étrangères dont on a tant parlé à l'occasion de la pièce tirée des *Anges Gardiens*, de Marcel Prévost ; enfin, sans pouvoir tout citer, des substantielles chroniques du docteur Calot, de Jules Bois, du Bonhomme Chrysale, etc., etc.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

Agenda de la Viticulture

Paris, 35 Boulevard Saint-Michel. — France : Fr. 1,40 franco. — Etranger : 1,25 franco.

Cette publication qui est destinée spécialement aux vignerons et aux négociants en vins, contient tous les renseignements qui leur sont nécessaires pour la culture de la vigne, la défense contre les maladies cryptogamiques et contre les insectes nuisibles, ainsi que des conseils pratiques pour la vinification, la conservation et l'amélioration des vins et un résumé de législation viticole.

Cette publication est éditée avec luxe, sur joli papier, avec dorure sur tranches, avec un titre gravé sur sa jolie couverture cartonnée, avec brochure renforcée. De nombreuses primes données gratuitement aux acheteurs permettent à ceux-ci de rentrer très largement dans les frais d'achat de cette publication qui nous semble appelée à rendre pratiquement de grands services à tous ses lecteurs.

Destruction des insectes nuisibles

La Station entomologique de la Faculté des Sciences de Rennes fournit gratuitement tous les renseignements concernant les moyens à employer pour détruire les insectes nuisibles. Ecrire à Monsieur F. Guitel, Professeur à la Faculté des Sciences de Rennes, en lui envoyant le nom ou un échantillon de l'insecte à détruire.

ANIODOL

LE PLUS PUISSANT ANTISEPTIQUE - NON TOXIQUE - NON CAUSTIQUE
Possède une puissance anti-microbienne 2 fois 1/2 plus grande que le sublimé suivant l'analyse faite par M. FOUARD, Chimiste de l'Institut Pasteur.
PREVIENT et GUÉRIT toutes les Maladies INFECTIEUSES et CONTAGIEUSES
donne à l'organisme une vitalité qui lui permet de résister à l'attaque de tous les microbes.

ANIODOL EXTERNE
Son usage dans la toilette quotidienne est reconnu par tous les médecins comme le plus grand préservatif et le curatif le plus certain des maladies intimes, maladies de la femme : Métrites, Pertes, Cancres, etc. Dans les maladies des yeux : Ophthalmies, Conjonctivites, dans celles de la peau : Herpès, Eczéma, Ulcères, Contre Farouges, Anthrax, Coupures, Brûlures, Piqûres d'insectes, quelques lavages d'ANIODOL calment la douleur, empêchent l'infection et activent la cicatrisation.

ANIODOL, désodorisant parfait, enlève toutes mauvaises odeurs, même celle si tenace de l'iodoforme.
Dose : USAGE EXTERNE : 1 à 2 cuill. à soupe dans 1 litre d'eau. — USAGE INTERNE : 50 à 100 gouttes d'Aniodol interne dans une tasse de tisane ou un peu d'eau.

ANIODOL se trouve dans toutes Pharmacies à 3 fr. 25 le Flacon pour 30 litres.

Renseignements et Brochures : S^o de l'ANIODOL, 32, Rue des Mathurins, PARIS.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 8 novembre.
Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

De Lanzac de Laborie, l'Année 1814, Luigi Pirandello, quand j'étais fou. (Traduit de l'italien par Mlle H. Dousselle.) Baronne J. Michaux, le Lyrisme populaire norvégien. Robert-Hugh Benson, les Confessions d'un converti (V. fin). Robert de Traz, le Capitaine Vauvenargues. Joseph Voisin, sur la glèbe. IV. L'automne (fin).

Notes et notices. L'Actualité : Revue des revues françaises. Les Faits et les Idées au jour le jour. Revue économique et financière. La Vie mondaine. La Vie familiale : au Foyer. L'Art décoratif. La Vie musicale. La Vie pratique. Chronique sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Le Centenaire de 1814 : Louis XVIII, d'après une miniature donnée par le roi au duc Decazes. Napoléon dans son cabinet de travail (1812), par David, d'après la gravure de Laugier.

Le Lyrisme Norvégien : Edy. Grieg, d'après une photographie de Herm. Homnquist. Molde, une des petites villes les plus gaies de Norvège. Henrik Ibsen, par Gustav. Borgen (1906). Bjornson. Une maison norvégienne, vieux style wyking, peinte en rouge vif.

Sur la Glèbe : Joseph Voisin, le paysan poète bourbonnais.

Actualités : Le comte de Romanones, ancien chef du cabinet libéral espagnol. Les élections au Mexique : le général Carranza, chef de l'armée constitutionnelle, contre le général Huerta, président provisoire de la République mexicaine. M. Dato, un des chefs du parti conservateur espagnol appelé par le roi Alphonse XIII à former le nouveau cabinet. Victor Hugo à Guernesey, monument dû au sculpteur Jean Boucher, qui sera inauguré en juin prochain par le président de la République. M. Jacques Rouché, directeur de la Grande Revue, directeur du théâtre des Arts, appelé par M. Louis Barthou à la direction de l'Opéra. M. Camille Chevillard, directeur du Conservatoire, nommé chef des études musicales à l'Opéra. Mariage de M. Max Buteau, secrétaire général de la Revue du Foyer, et de Mlle Thérèse Lacour Gayet, célébré à Paris, le 28 octobre, à Saint-Germain-des-Prés. Soirée bien parisienne. « Berlingots, pastille de menthe, éther, phénol, cocaïne... » Le loup autrichien et l'agneau Serbe. La proposition de Winston Churchill. Vie générale du Salon de l'automobile. Un concours original de dactylographie sur automobile. Une concurrente au départ de la porte Maillot.

Le capitaine Vauvenargues : Le château de Vauvenargues, dans les environs d'Aix-en-Provence.

Les élections Italiennes à Rome (deux gravures).

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

EN VENTE
chez tous les Libraires et Correspondants du Petit Echo de la Mode et dans toutes les Gares.

Le GUIDE des CONVENANCES
Par LISELOTTE
ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE DES USAGES MONDIAUX
— (REVUE et CORRIGÉE) —
Tout ce que l'on doit connaître se trouve clairement expliqué dans ce fort volume de plus de 400 PAGES.

Le Bébé Tout ce qu'il y a à faire, avant et après la naissance, par les parents, le parrain, la marraine.
La 1^{re} Communion Toilettes, souvenirs, cérémonie, dîner, etc.
Le Mariage Préliminaires, demande, fiançailles, corbeille, cadeaux, trousseau, devoirs des invités, etc. — Ce chapitre est particulièrement complet et tout les cas sont prévus.
Les Réceptions La table, le service, le rôle de la maîtresse de maison.
Le Jeu en famille, les Domestiques, les Visites.
Le Jeu de l'An Visites, tenue, cartes, le renouvellement, les étrennes.
La Correspondance Tous les cas sont étudiés, avec formules et modèles.
Le Deuil Devoirs des parents, durée des deuil, questions d'étiquette. Succès.

Pas un autre ouvrage n'est plus complet, n'est plus utile, et sa possession s'impose dans toutes les familles.

Ce volume est vendu 0^{fr}. 90 seulement

Pour le recevoir franco, adresser mandat-poste de 1 fr. 15 à M. Orosi, éditeur, 7, rue Lavoisier, Paris.

Directeur-Administrateur-Gérant

D'une Imprimerie avec quotidien et hebdomadaire, remplaçant depuis 3 ans complètement patron malade, connaissant travaux de Paris et lino, très actif, désire place analogue.

Ecrire aux initiales R. D., Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courants continus, alternatifs, monophasés et triphasés

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

MALADIES PEAU, VICÉS DU SANG

boutons, dartres, eczémas, démangeaisons, etc. véritablement guérie par la POMMADE ANTI-DARTREUSE, et le

ROB LECHAUX

qui RÉGÈNE, PURIFIE et FORTIFIE le sang

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX

Rend progressivement aux CHEVEUX GRIS la HAUTEUR NATURELLE, arrête la chute, les fait repousser et enlève les pellicules. Chez les Coiffeurs, et Paris. Dépôt : 25, rue Étienne-Maillard - PARIS

UN PRÊTRE

indique gratuitement recettes, infirmités pour guérir promptement et radicalement les Vices des Vaisseaux, Plaies de Jambes, Eczéma, toutes maladies de la Peau et du Cuir chevelu, Constipation, Vices du sang, Mémoires, troubles du Retour d'âge, Bileux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, Récès à l'Abba LAURET, Curé d'É

ETUDE
DE
M^e FRANK CHATONET
AVOUÉ A CAHORS
5, rue Fénelon, 5
Successeur de M^es DUPUY et LACOSSE

Extrait
d'un jugement de divorce

Suivant jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Cahors, le huit juillet mil neuf cent treize, enregistré, signifié, et devenu définitif, le divorce a été prononcé entre Madame Marie MIQUEL, sans profession, demeurant à Paris, rue de la Banque, n° 17, et son mari M. Alexandre ALMÉRAS, propriétaire cultivateur, demeurant à Jouannery, commune de Lalben-

que, au profit de la femme et aux torts et griefs du mari qui a été condamné aux dépens. Pour extrait certifié sincère et véritable.

Cahors, le sept novembre mil neuf cent treize.

L'avoué de la dame
Miquel, demanderesse.
Signé : F. CHATONET.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations directes et rapides
entre Paris-Quai-d'Orsay, St-Flour
et Béziers via Bort-Neussargues

Depuis le 10 Octobre 1913, les relations quotidiennes entre Paris-Quai d'Orsay, Saint-Flour et Béziers, via Bort et Neussargues sont assurées conformément aux horaires ci-dessous :

Aller : Paris-Quai d'Orsay, dép. 8 h. 20, 20 h. 43 ; Saint-Flour, arr. 22 h. 1, 7 h. 47 ; Béziers, arr. 15 h. 22. Retour : Béziers, dép. 9 h. 45 ; Saint-

Flour, dép. 5 h., 18 h. ; Paris-Quai d'Orsay, arr. 19 h. 14, 6 h. 7.

Voitures directes, 1^{re}, 2^e et 3^e classes à couloir, avec water-closet et lavabo entre Paris, Saint-Flour et Béziers.

Voyages au Maroc
PAR BORDEAUX

En vue de faciliter le développement des relations commerciales avec le Maroc, ainsi que les voyages de tourisme, la Compagnie d'Orléans et la Compagnie Générale Transatlantique ont établi des Billets directs simples et d'aller et retour des 3 classes de Paris-Quai d'Orsay à Casablanca et vice versa, via Bordeaux-St-Jean.

Enregistrement direct des bagages de Paris à Casablanca.

Ces Billets sont, de plus, combinés de manière à permettre soit de faire tout le trajet en l'une des trois classes, soit d'utiliser une classe différente en chemin de fer et en bateau.

La validité des Billets simples est de 15 jours et celle des Billets d'aller et retour de 3 mois.

Faculté de prolongation pour ces derniers d'une ou de deux périodes de 30 jours moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 pour chaque prolongation.

Le départ des paquebots a lieu, pour le service rapide, les 10 et 25 de chaque mois ; pour le service accéléré les 2 et 18 de chaque mois. Ce dernier service ne comporte que des places de 2^e et de 3^e classe.

Exemples des prix de Paris-Quai d'Orsay à Casablanca y compris les frais de nourriture sur le paquebot, mais non compris les droits de port à Bordeaux, les frais de confection des billets et le transport de la gare de Bordeaux-St-Jean au quai d'embarquement.

Billets simples : 1^{re} cl. 205 fr. 85, 2^e cl. 154 fr. 45, 3^e cl. 99 fr.

Aller et retour : 1^{re} cl. 328 fr. 80, 2^e cl. 251 fr. 40, 3^e cl. 161 fr. 35.

Représentants

demandés p^r placer Huiles, Savons, Cafés, Primes riches, Bon. Commissions. Louis Maureau, prop. Salon (B.-d.-R.) Maison de confiance. Fondée en 1857.

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

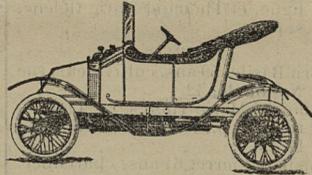
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

CHAUFFEURS

Connaissez-vous
LES NOUVEAUTÉS 1913 ?

C'est la nouvelle 10 HP
PANHARD et LEVASSOR
c'est un chef-d'œuvre de
mécanique qu'on imite
mais qu'on n'égale pas.



Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture **Robuste, Economique**, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.
Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS
Seul concessionnaire pour le Lot.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 6 Novembre 1913

| ESPÈCES | ENTRÉES | | REVENU | PRIX PAR 1/2 KILOG. | | |
|---------------|----------|---------------------------|--------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| | DIRECTES | au Marché et à l'Abattoir | | 1 ^{re} qualité | 2 ^e qualité | 3 ^e qualité |
| Bœufs..... | 2.002 | | | 0,86 | 0,82 | 0,75 |
| Vaches..... | 667 | 687 | 26 | 0,80 | 0,76 | 0,70 |
| Taureaux..... | 168 | | | 0,76 | 0,72 | 0,70 |
| Veaux..... | 4.539 | 4.794 | 127 | 1,08 | 1,05 | 0,98 |
| Moutons..... | 13.696 | 7.908 | | 1,10 | 1,05 | 1,00 |
| Porcs..... | 4.702 | 3.934 | | 0,55 | 0,54 | 0,52 |

OBSERVATIONS. — Vente moyenne sur les bœufs et les porcs, meilleure sur les moutons, difficile sur les veaux.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

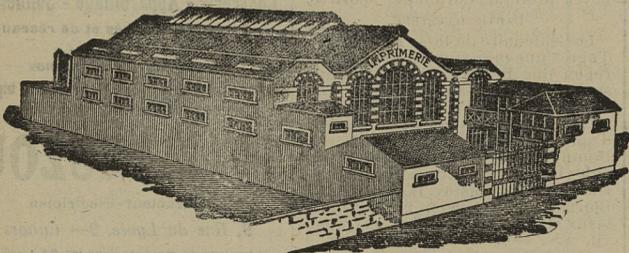
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors

| | 739 | 3 | 1123 | 121 | 23 | 35 | 1125 |
|--------------------|-----|----|------|-----|----|----|------|
| PARIS (Orsay) dép. | 8 | 20 | 19 | 20 | 27 | 22 | 51 |
| PARIS (Aust.) dép. | 8 | 30 | 19 | 20 | 27 | 23 | 4 |
| LIMOGES (arrivée) | 14 | 2 | 0 | 47 | 2 | 38 | 8 |
| LIMOGES (départ) | 3 | 16 | 14 | 12 | 0 | 53 | 2 |
| BRIVE (arrivée) | 6 | 18 | 15 | 41 | 2 | 29 | 4 |
| BRIVE (départ) | 6 | 45 | 15 | 48 | 2 | 35 | 4 |
| Gignac-Cressensac | 7 | 21 | 16 | 33 | 4 | 14 | 13 |
| SOULLAC (arr.) | 7 | 40 | 16 | 52 | 4 | 49 | 14 |
| SOULLAC (dép.) | 7 | 45 | 16 | 54 | 4 | 49 | 14 |
| CAZOULÈS (arr.) | 7 | 53 | 17 | 2 | 4 | 52 | 14 |
| Lamothe-Fénelon | 8 | 9 | 17 | 18 | — | — | 14 |
| Nozac | 8 | 19 | 17 | 28 | — | — | 14 |
| GOURDON | 8 | 31 | 17 | 40 | 5 | 17 | 14 |
| Saint-Clair | 8 | 40 | 17 | 49 | — | — | 15 |
| Dégagnac | 8 | 51 | 18 | — | — | — | 15 |
| Thédirac-Peyrilles | 9 | 2 | 18 | 11 | — | — | 15 |
| Saint-Denis-Catus | 9 | 13 | 18 | 23 | — | — | 15 |
| Espère | 9 | 22 | 18 | 33 | — | — | 15 |
| CAHORS (arrivée) | 9 | 32 | 17 | 18 | 4 | 5 | 5 |
| CAHORS (départ) | 9 | 41 | 17 | 23 | 4 | 9 | 5 |
| Sept-Ponts | 9 | 51 | 19 | 8 | — | — | 16 |
| Cieurac | 10 | 5 | 19 | 22 | — | — | 16 |
| Lalbenque | 10 | 12 | 19 | 29 | — | — | 16 |
| Caussade | 10 | 45 | 18 | 2 | 6 | 35 | 17 |
| MONTAUBAN arr. | 11 | 19 | 18 | 26 | 20 | 36 | 5 |
| TOULOUSE arr. | 12 | 31 | 19 | 16 | 21 | 57 | 6 |

De Toulouse à Paris par Cahors

| | 42 | 16 | 1140-1128 | 1132 (*) | 4 | 122 | 700 | 1136 |
|------------------|----|----|-----------|----------|----|-----|-----|------|
| TOULOUSE d. | 13 | 49 | 16 | 45 | 15 | 47 | 18 | 3 |
| MONTAUBAN d. | 13 | 49 | 17 | 37 | 16 | 37 | 19 | 59 |
| Caussade | — | — | 17 | 59 | 17 | 16 | 20 | 42 |
| Lalbenque | — | — | 17 | 54 | 21 | 25 | 21 | 57 |
| Cieurac | — | — | 18 | 2 | 21 | 31 | — | — |
| Sept-Ponts | — | — | 18 | 13 | 21 | 46 | — | — |
| CAHORS (arr.) | 14 | 45 | 18 | 36 | 18 | 21 | 21 | 54 |
| CAHORS (dép.) | 14 | 49 | 18 | 43 | 19 | 4 | 5 | 50 |
| Espère | — | — | 19 | 17 | 6 | 4 | — | — |
| St-Denis-Catus | — | — | 19 | 31 | 6 | 20 | — | — |
| Thédirac-Peyril. | — | — | 19 | 45 | 6 | 36 | — | — |
| Dégagnac | — | — | 19 | 54 | 6 | 45 | — | — |
| Saint-Clair | — | — | 20 | 3 | 6 | 54 | — | — |
| GOURDON | — | — | 19 | 24 | 7 | 11 | 23 | 22 |
| Nozac | — | — | 20 | 26 | 7 | 20 | — | — |
| Lamothe-Fénel. | — | — | 20 | 35 | 7 | 30 | — | — |
| CAZOULÈS | — | — | 20 | 49 | 7 | 44 | — | — |
| SOULLAC (a.) | 15 | 47 | 19 | 45 | 20 | 57 | 7 | 52 |
| SOULLAC (d.) | 15 | 48 | 19 | 47 | 21 | 3 | 8 | 4 |
| Gignac-Cressens. | — | — | 21 | 32 | 8 | 36 | — | — |
| BRIVE (a.) | 16 | 23 | 20 | 22 | 22 | 2 | 9 | 7 |
| BRIVE (d.) | 16 | 28 | 20 | 31 | 9 | 25 | 0 | 22 |
| PARIS (A.) arr. | 23 | 45 | 4 | 36 | — | — | 9 | 25 |
| PARIS (O.) arr. | 23 | 54 | 4 | 46 | — | — | 10 | 32 |

De Cahors à Libos

| | 6 | 3 | 7 | 28 | 12 | 40 | 18 | 52 |
|-----------------|----|----|----|----|----|----|----|----|
| CAHORS. — dép. | 6 | 3 | 7 | 28 | 12 | 40 | 18 | 52 |
| Mercuès | 6 | 17 | 7 | 50 | 12 | 54 | 19 | 7 |
| Douelle (Arrêt) | 6 | 21 | — | — | 12 | 58 | 19 | 11 |
| Parnac | 6 | 28 | 8 | 8 | 13 | 5 | 19 | 19 |
| Luzech | 6 | 34 | 8 | 19 | 13 | 11 | 19 | 27 |
| Castelfranc | 6 | 46 | 8 | 46 | 13 | 22 | 19 | 43 |
| Puyssac (Arrêt) | 6 | 49 | — | — | 13 | 25 | 19 | 46 |
| Puy-l'Évêque | 6 | 58 | 9 | 11 | 13 | 34 | 19 | 58 |
| Duravel | 7 | 5 | 9 | 25 | 13 | 41 | 20 | 6 |
| Soturac-Touzac | 7 | 13 | 9 | 37 | 13 | 49 | 20 | 14 |
| Fumel | 7 | 23 | 10 | 4 | 13 | 58 | 20 | 27 |
| LIBOS | 7 | 29 | 10 | 11 | 14 | 4 | 20 | 33 |
| PARIS (Orsay) | 22 | 55 | — | — | 4 | 46 | 8 | 43 |

De Libos à Cahors

| | MIXTE | 19 | 50 | 22 | 51 | 10 | » |
|-----------------|-------|----|----|----|----|----|----|
| PARIS (Orsay) | MIXTE | 19 | 50 | 22 | 51 | 10 | » |
| LIBOS. — dép. | 12 | 20 | 7 | 48 | 15 | 18 | 21 |
| Fumel | 12 | 41 | 7 | 56 | 15 | 26 | 21 |
| Soturac-Touzac | 12 | 57 | 8 | 6 | 15 | 36 | 21 |
| Duravel | 13 | 8 | 8 | 13 | 15 | 43 | 21 |
| Puy-l'Évêque | 13 | 35 | 8 | 22 | 15 | 50 | 21 |
| Puyssac (Arrêt) | 13 | 41 | 8 | 29 | 15 | 57 | 21 |
| Castelfranc | 14 | 6 | 8 | 37 | 16 | 2 | 21 |
| Luzech | 14 | 23 | 8 | 49 | 16 | 12 | 22 |
| Parnac | 14 | 38 | 8 | 57 | 16 | 20 | 22 |
| Douelle (Arrêt) | — | — | 9 | 2 | 16 | 25 | 22 |
| Mercuès | 14 | 55 | 9 | 7 | 16 | 36 | 22 |
| CAHORS. — Ar. | 15 | 13 | 9 | 19 | 16 | 42 | 22 |

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

| | 19 | 50 | 22 | 51 | 8 | 20 | 10 |
|----------------------|----|----|----|----|----|----|----|
| PARIS (Orsay) départ | 19 | 50 | 22 | 51 | 8 | 20 | 10 |
| St-Denis-près-Martel | 4 | 40 | 9 | 20 | 13 | 52 | 16 |
| Vayrac | 4 | 48 | 9 | 29 | 14 | 3 | 20 |
| Bétaillé (arrêt) | 4 | 52 | 9 | 33 | 14 | 7 | 20 |
| Puybrun | 5 | 9 | 9 | 41 | 14 | 16 | 20 |
| Bretoux-Biars | 5 | 9 | 9 | 52 | 14 | 29 | 20 |
| Port-de-Gagnac | 5 | 16 | 9 | 59 | 14 | 36 | 20 |
| Laval-de-Cère | 5 | 24 | 10 | 7 | 14 | 44 | 20 |
| Lamativie | 5 | 45 | 10 | 30 | 15 | 6 | 21 |
| Siran (arrêt) | 6 | 1 | 10 | 46 | 15 | 22 | 21 |
| La Roquebrou | 6 | 17 | 11 | 1 | 15 | 38 | 17 |
| AURILLAC arrivée | 6 | 56 | 11 | 14 | 16 | 18 | 23 |

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

| | 6 | 38 | 10 | 58 | 15 | 32 | 19 | 42 |
|--------------------|---|----|----|----|----|----|----|----|
| Le Buisson. dép. | 6 | 38 | 10 | 58 | 15 | 32 | 19 | 42 |
| Sarlat | 6 | 50 | 7 | 33 | 11 | 58 | 16 | 40 |
| Cazouès | 7 | 31 | — | — | 12 | 38 | 17 | 20 |
| Soillac | 7 | 56 | 10 | 10 | 12 | 50 | 18 | 2 |
| Le Pigeon | 8 | 10 | 10 | 48 | 13 | 4 | 18 | 17 |
| Baladou. Arrêt. | 8 | 14 | — | — | 13 | 8 | 18 | 21 |
| Martel | 8 | 21 | 11 | 23 | 13 | 16 | 18 | 29 |
| St-Denis-p.-M. ar. | 8 | 31 | 11 | 40 | 13 | 26 | 18 | 40 |

St-Denis-près-Martel au Buisson